

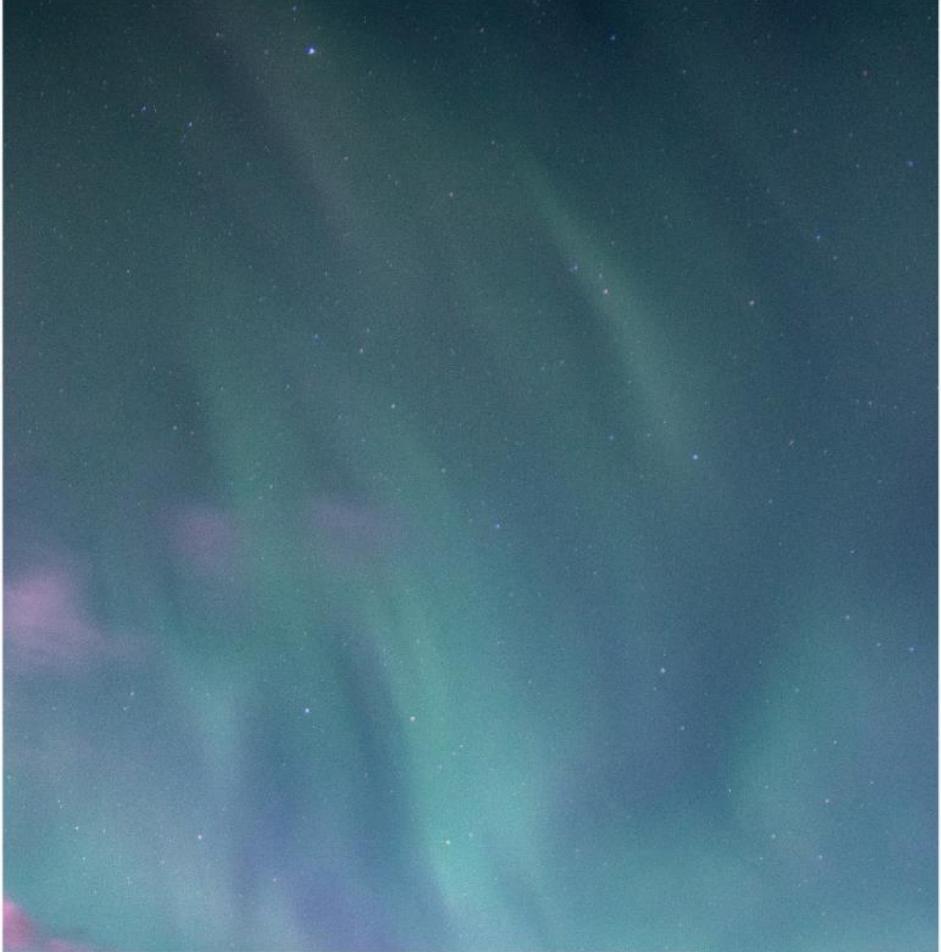
OBJECTIF



Les coopérations entre établissements de l'enseignement supérieur (Erasmus Action-clé 1 et mobilités hors Erasmus) permettent aux étudiants de Tours d'effectuer un séjour d'échange universitaire en Europe, dans le cadre de leur cursus universitaire et de bénéficier de la reconnaissance académique à l'issue de la mobilité.



1er Appel à candidatures
2019/2020



Étudier en Europe ERASMUS



Université de Tours
Direction des Relations Internationales
Bureau Erasmus- Claire Durand
erasmus@univ-tours.fr

Description des mobilités d'études



Participants

Tout étudiant, à partir de la 2^{ème} année d'études supérieures pour les filières longues et de la 1^{ère} année pour les filières courtes, quel que soit son âge, inscrit à l'Université de Tours dans un diplôme d'État ou reconnu par l'État.



Destinations

Les étudiants postulent en fonction des accords de partenariat établis **dans leur discipline**.

- **États membres de l'Union Européenne** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède ;

- **Pays de l'Association Européenne de Libre-échange (AELE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)** : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;

- **Pays candidats à l'adhésion à l'UE** : Macédoine, Turquie.

!! Attention BREXIT : Les mobilités au Royaume-Uni sont autorisées mais elles ne sont pas éligibles aux financements Erasmus. Quelques destinations au Royaume-Uni ne sont pas non plus assurées, à savoir vers les établissements suivants : <https://bit.ly/2W11cAm>



Programme d'études

Les étudiants choisissent les cours **à la carte** dans la ou les disciplines prévues par le partenariat. Ils composent un programme d'études (Learning Agreement) de 30 ECTS par semestre **soumis à la validation du responsable Erasmus de Tours** et du coordinateur dans l'établissement d'accueil. L'ensemble des crédits validés sera **reconnu dans le diplôme** français à l'issue de la mobilité.

· Période et durée de la mobilité

Période : le séjour doit se dérouler entre le 1^{er} juin 2018, au plus tôt et le 31 août 2019, au plus tard.

Durée : entre 3 mois et 12 mois.

Le participant peut formuler le souhait de prolonger sa période de mobilité (sous conditions) en s'adressant au bureau Erasmus.



Conditions d'éligibilité

· Activités éligibles dans l'établissement

- Études de premier (DUT/ Licence), deuxième (Master/ Ingénieur) ou troisième cycle (Doctorat), y compris la préparation d'une thèse (mais à l'exclusion des activités de recherche ne faisant pas spécifiquement partie d'un programme d'études), menant à l'obtention d'un diplôme reconnu par l'État.

- Une activité associant une période d'études et un stage consécutivement **est considérée comme période d'études**. Le stage doit se dérouler sous la supervision de l'université d'accueil.

· Conditions de nationalité et/ou de résidence

Condition Erasmus : les étudiants doivent effectuer leur séjour dans un pays membre du programme Erasmus et différent du pays de l'université d'envoi et du pays de résidence. On entend par pays de résidence le pays dans lequel l'étudiant est logé pendant sa période d'études avant son départ en mobilité.

Condition Mobi-Centre : les étudiants doivent effectuer un séjour à l'étranger dans un autre pays que celui d'envoi et celui d'origine. On entend par pays d'origine, le pays de nationalité.

· Cumul des mobilités

Condition Erasmus : un même étudiant peut recevoir le statut Erasmus pour une durée totale maximale de 12 mois par cycle d'études (cycle 1 : DUT/Licence, cycle 2 : Master, cycle 3 : Doctorat), indépendamment du nombre et du type d'activités de mobilité (études et/ou stages). L'étudiant qui part dans le cadre d'un accord Erasmus, doit disposer d'un crédit-temps suffisant pour réaliser la totalité de la mobilité



Présenter sa candidature

-1-

Identifier les destinations proposées par sa filière. Se renseigner sur les destinations, les programmes de cours et consulter les questionnaires de mobilité d'anciens étudiants (dans l'onglet « Questionnaires ») via le lien suivant : <https://bit.ly/2pCe208>

Février

-2-

Postuler en respectant les critères, les démarches et les dates limites imposées par le responsable Erasmus de sa filière : <https://bit.ly/2CWw1T2>

Participer aux réunions d'information (voir dates sur la dernière page)

Renouveler sa bourse du CROUS (si boursier) : <https://bit.ly/2ldWsdT>

Avril

-3-

Une fois sélectionné, **commencer le dossier de mobilité en ligne** : un lien est envoyé par la Direction des Relations Internationales sur l'adresse e-mail étudiante. Créer ses identifiants et constituer son dossier en ligne. Il s'agit d'un dossier unique et dématérialisé qui permet de demander toutes les aides à la mobilité (Erasmus, Mobi-Centre, A.M.I. et F.M.E.)

-4-

S'inscrire en ligne auprès de l'université d'accueil : cette étape est décrite sur le site internet de nos universités partenaires (dans la partie « Erasmus Incoming »). Elle permet de choisir ses cours, être officiellement inscrit et demander un logement universitaire si applicable.

Juin

-5-

Participer aux ateliers pratiques Erasmus pour apprendre à bien préparer son départ et en savoir plus sur le logement, les banques, la sécurité sociale, les cours, les examens, la culture, etc.

Suivre la **préparation linguistique gratuite** sur la plateforme OLS (pour les mobilités Erasmus).

Juillet

-6-

Une fois les étapes « avant la mobilité » du dossier Erasmus complétées, recevoir l'**e-mail d'attribution des aides financières** détaillant les montants prévisionnels.

Se réinscrire à l'Université de Tours pour l'année 2019/2020.

Rester en contact avec le bureau Erasmus via son adresse e-mail étudiante ENT.



Les aides financières

LES DISPOSITIFS D'AIDES ET/OU LEURS MODALITÉS D'APPLICATION SONT, À TOUT MOMENT, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS SUR DÉCISION DES ORGANISMES PROMOTEURS.

Cet appel est subordonné à la contractualisation entre l'Agence Nationale Erasmus + France et l'Université de Tours.



Critères d'attribution

Les critères d'éligibilité aux aides financières sont fixés par les financeurs :

- la Commission Européenne pour Erasmus ;
- la Région Centre pour Mobi-Centre ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'A.M.I. ;
- l'Université de Tours pour le F.M.E.

La liste exhaustive des critères, montants et crédits-temps est disponible sur ce lien : <https://bit.ly/2Ftp5k7>



Contreparties et obligations

Pour recevoir les aides financières, le candidat s'engage à respecter les obligations du programme telles que définies dans le Contrat de Mobilité Erasmus et/ou l'Engagement Étudiant. Cela comprend notamment :

- D'assister assidument aux cours et examens** détaillés sur le Learning Agreement (programme d'études) établi avant le départ en mobilité et ses modifications survenant au cours de la mobilité.
- Compléter toutes les étapes du dossier en ligne** dans les délais impartis.

En cas de manquement à ses obligations, le candidat devra rembourser l'intégralité des aides financières perçues.



Modalités de versement

Erasmus et Mobi-Centre :

70% du montant total sont versés dans les 30 jours suivant le dépôt des documents d'arrivée.
Le solde des aides financières est versé dans les 30 jours suivant le dépôt des derniers documents de mobilité.

A.M.I. :

Le forfait A.M.I. est versé chaque semestre (le délai peut varier selon la réception des fonds par le Ministère).

F.M.E. :

Le montant est versé immédiatement après le résultat de la commission (juin).

Les aides financières sont versées directement sur le compte bancaire du bénéficiaire.



Préparer son budget

Comparer le coût de la vie entre Tours et la ville d'accueil grâce à des outils comparatifs comme :

- <https://www.numbeo.com/cost-of-living/>
- <https://www.lecoutdelexpat.com/>
- <https://www.readytogo.fr/>



Accompagnement



Réunions- préparer sa candidature

Les réunions d'information organisées par la Direction des Relations Internationales (DRI) permettent d'expliquer les possibilités de départ ainsi que les démarches à réaliser pour se porter candidat. Elles détaillent également les aides financières proposées et sont une source précieuse de conseils pour préparer sa candidature.

Ces réunions d'information se tiendront :

LUNDI 11 FÉVRIER 2019 de 17h30 à 19h30- Faculté Tanneurs TA EXT Amphi 5
Et de 19h30 à 20h, rencontre avec d'anciens Erasmus

JEUDI 14 FÉVRIER 2019 de 12h30 à 14h30- Faculté des Deux-Lions POR Amphi E
Et de 14h30 à 15h, rencontre avec d'anciens Erasmus



Ateliers- préparer son départ

Des ateliers pratiques Erasmus seront organisés par la DRI au mois de juin afin d'accompagner la constitution du dossier en ligne, d'expliquer le paiement des aides financières, l'organisation du séjour, la recherche de logement, le fonctionnement de la sécurité sociale à l'étranger, les assurances, le visa, la retranscription des notes, etc. Les dates précises seront communiquées aux candidats retenus uniquement au cours du mois de mai.



Erasmus + Besoins spécifiques :

Situation de handicap, maladie chronique ou ALD

Pour répondre aux besoins spécifiques d'un étudiant en situation de handicap pendant sa mobilité, il est possible de solliciter un financement complémentaire à la bourse Erasmus + classique avec l'assistance du bureau Erasmus de l'Université de Tours. Les coûts éligibles à un complément de financement peuvent être divers: hébergement spécifique, assistance d'un accompagnateur pendant le voyage, suivi médical, soutien matériel, aide à domicile ou encore auxiliaire de vie.

Il vous faut vous adresser au Bureau Erasmus (erasmus@univ-tours.fr) plusieurs mois à l'avance. Plus d'informations sur notre site internet : <https://bit.ly/2CnR3Kd>



Contacts :

Claire DURAND

Bureau Erasmus – ouvert de Lundi à Vendredi de 8h30 à 17h30

Direction des Relations Internationales

60 rue du Plat d'Etain – Bâtiment A – Bureau 0270

Google Maps : <https://goo.gl/maps/pULmJfo8KHF2>

Email : erasmus@univ-tours.fr

Tél : 02 47 36 67 03

Protection des données : Toute information personnelle transmise lors de la candidature sera utilisée en accord avec le règlement n° 45/2001 du Parlement Européen et du Conseil pour la protection des individus en ce qui concerne le traitement des données personnelles par les institutions communautaires et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la contractualisation et le suivi par l'établissement d'origine, l'Agence Nationale, la Commission européenne et la région Centre, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation communautaire (Cour des comptes européenne ou l'Office Européen de Lutte Anti-fraude).

Le participant peut, sur demande écrite, avoir droit d'accès et de modification de ses données personnelles. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence Nationale ou la région Centre. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès de la CNIL en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par l'établissement d'envoi, la région Centre, l'Agence Nationale, ou auprès du CEPD en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne

